

construction de tous les principaux ouvrages de protection et à se charger de tous les travaux de génie nécessaires, à condition que les provinces veillent à l'utilisation appropriée des terres protégées et à l'exécution des travaux d'écoulement nécessaires. La loi pourvoit à la mise en valeur de nouvelles régions en plus de la reconstruction et de la réparation des ouvrages actuels.

Une autre mesure très importante pour la stabilisation des prix est la loi de 1949 sur l'organisation du marché des produits agricoles. Certains gouvernements provinciaux ont adopté des lois instituant un office chargé de régir ou de surveiller le marché des produits agricoles cultivés dans la province intéressée. Cette loi permet d'étendre la législation provinciale sur la vente aux produits agricoles vendus en dehors de la province ou exportés.

Avec le recul, on constate que l'évolution du ministère de l'Agriculture depuis un siècle a suivi un cours assez bien défini. Au début, l'agriculture elle-même n'y occupait qu'une place secondaire, mais à mesure que le pays se colonisait et que l'exploitation agricole prenait de l'expansion et, partant, plus d'importance dans l'économie du pays, elle a exigé plus d'attention de la part du gouvernement. De solides programmes de développement et de réglementation ont été élaborés au sein du ministère au cours des vingt premières années du siècle actuel. La sécheresse et le marasme des années 1930 ont laissé une empreinte permanente sur l'industrie et, en de vastes régions, nettement modifié les pratiques culturales. Puis, la guerre est venue imposer de nouveaux efforts à l'économie agricole, mais elle a également préparé la voie à des progrès durables dans plusieurs genres de production. Enfin, durant l'après-guerre, l'agriculture canadienne a innové dans les domaines de la production et de la vente planifiées.

Le progrès ne se mesure pas nécessairement en fonction de ce qu'il a coûté. Néanmoins, les sommes dépensées au cours des 45 dernières années donnent une idée de l'expansion qui a marqué les initiatives du ministère. Les voici, par période de cinq ans, de 1906 à 1950:

	<i>Moyenne annuelle</i>		<i>Moyenne annuelle</i>
	\$		\$
1906-1910.....	1,444,868	1931-1935.....	8,501,910
1911-1915.....	3,321,233	1936-1940.....	20,961,666
1916-1920.....	5,049,727	1941-1945.....	75,548,381
1921-1925.....	7,037,296	1946-1950.....	84,463,223
1926-1930.....	7,822,326		

Si le ministère de l'Agriculture n'a cessé de progresser depuis une centaine d'années, c'est au cours des vingt dernières qu'il a connu son développement le plus remarquable, à tel point qu'il revêt aujourd'hui une importance de premier ordre dans la structure administrative du pays.

Sous-section 1.—Programme général et soutien des prix

Toute l'activité du ministère est orientée vers la production de denrées agricoles vendables. Pour conserver les marchés domestiques et étrangers et en créer de nouveaux, il est nécessaire que, non seulement les recherches et les expériences de base relatives à l'exploitation de la ferme elle-même, mais aussi la transformation, le classement et l'inspection des produits agricoles soient de haute qualité. C'est pourquoi l'inspection et le classement ont pris une importance croissante au ministère. Grâce à eux, l'acheteur peut obtenir le produit qui lui convient et le producteur, rétribué selon la qualité de son produit, est enclin à fabriquer des articles de haute qualité.